

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MAI 1871.

### **Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui distrait du can- ton judiciaire de Fléron l'ancienne commune de Mont-Hadelin, pour la réunir aux canton et arrondissement judiciaires de Verviers.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 15 et 50 de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 58 du Sénat).*

MESSIEURS,

Le projet de loi, qui donne lieu à ce rapport, a le but de transférer l'ancienne commune de Mont-Hadelin, aujourd'hui réunie à celle d'Olne, dont elle forme la section D, du canton de Fléron, arrondissement judiciaire de Liège, aux cantons et arrondissement de Verviers auxquels appartient le reste de la commune d'Olne.

Mont-Hadelin fut réuni à Olne, sous le rapport administratif seulement, par un arrêté royal du 2 avril 1822, et ce territoire continua de ressortir au canton judiciaire de Fléron et à l'arrondissement judiciaire de Liège, tandis qu'Olne relève de la justice de paix et du tribunal de Verviers.

On s'explique difficilement comment cette situation anormale n'a pas attiré l'attention sinon dès 1822, au moins depuis 1850, époque à laquelle fut créé le tribunal de Verviers, car il devait en résulter des difficultés et des conflits de compétence. Aussi l'incorporation de Mont-Hadelin aux ressorts de la commune d'Olne est appuyée par toutes les autorités, administratives comme judiciaires. Le conseil communal et le conseil provincial l'ont admise à l'unanimité.

La Chambre des Représentants a donné son adhésion à ce projet. Seulement, elle y introduit une disposition additionnelle à l'effet de conserver personnellement aux notaires actuels du canton de Fléron le droit d'instrumenter sur la section Mont-Hadelin de la commune d'Olne. Cette réserve a peu d'importance dans l'espèce, puisque le territoire qu'elle a pour objet n'a, d'après le rapport de M. le Premier Président, qu'une superficie de 57 à 58 hectares, mais elle n'en est pas moins équitable.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer à l'unanimité des voix, l'adoption du Projet de Loi.

Bruxelles, le 19 mai 1871.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron H. DELLAFAILLE.